MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17/10/2023

ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AM 163 A 165 SITUEES SENTIER DES FONCEAUX ET AL 107 SITUEE RUE MALTE BRUN A MARCOUSSIS

N° 2023-071

Le Conseil municipal légalement convoqué le 06/10/2023, s'est réuni le 17/10/2023 à 20h06+, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 26
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt El Hayek, Mme Justine Giagnoni, Mme Joane Giraudon, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, Mme Katia Robert-Hautemulle, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

26 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 3
Mme Laure Gibou à Mme Sonia Roisin
M. Sébastien Le Ferrec à M. Sébastien Bouet
M. Jean-Marc Payen à Mme Sandrine Boëte

Absent :
Aucun

Nombre de votant.e.s : 29

Mme Cécile Revoyre a été désignée Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20231017-DEL2023-071-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023

N° 2023-071

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT

VU l'article L.2122- 21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la volonté des propriétaires Mesdames DEHAIS Viviane et LAIZE Ghislaine de céder à la commune les parcelles cadastrées AM 163, 164 et 165 situées en zone N1 du PLU d'une superficie respective de 793 m², 1 175 m² et 520 m² pour un montant total de 2 488 €, soit au prix de 1€ du mètre carré ;

CONSIDERANT la volonté des propriétaires Mesdames DEHAIS Viviane et LAIZE Ghislaine de céder à la commune la parcelle cadastrée AL 107 située en zone UH1 du PLU d'une superficie de 261 m² pour un montant total de 18 270 €, soit 70 € du mètre carré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées AM 163, 164 et 165 d'une superficie totale de 2 488 m² situées Sentier des Fonceaux à Marcoussis pour un prix de 1 euro du mètre carré, soit 2 488 euros au total ;

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrées AL 107 d'une superficie totale de 261 m² située Rue Malte Brun à Marcoussis pour un prix de 70 euros du mètre carré, soit 18 270 euros au total ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023 ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS

VILLE DE MARCOUSSIS (Essonne)

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20231017-DEL2023-071-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023